

ELECTION DU PRESIDENT

Le comité syndical du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 11 octobre 2017 à 9 heures, à la Maison du Département, quai Dupleix à Quimper

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 17
- Nombre de délégués titulaires représentés par leur suppléant : 0 représentant 19 voix

Délégués titulaires présents : Michel Dion, André Fidelin, Bruno Jullien, Pierre Karleskind, Daniel Le Balch, Erwan Le Floch, Gaël Le Meur, Bruno Le Port, Thierry Mavic, Roger Mellouët, Jocelyne Poitevin, Michaël Quernez, Jean-Marc Tanguy, Nathalie Tanneau, Rayndald Tanter, Christine Zamuner, Nicole Ziegler

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral du 04 octobre 2017 portant création du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille ;
Vu les statuts dudit syndicat et en particulier l'article 6 ;
Vu sa délibération n° 2017-001 de ce jour portant installation du Comité syndical ;
Le Comité syndical

Procède

A l'élection du Président du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille selon les modalités suivantes :

M. Michel Dion, le plus âgé des membres titulaires du comité syndical, a pris la présidence.

L

e Président a fait appel aux candidatures et a invité les membres du Comité syndical à procéder à l'élection du Président au vote à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages, étant rappelé qu'aux termes de l'article 6.1 des statuts du syndicat mixte, le Président est élu parmi les délégués désignés par l'Assemblée départementale.

Madame Nicole Ziegler propose la candidature de Monsieur Michaël Quernez au nom du Département.

Chaque délégué a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Les résultats du dépouillement pour l'élection du (de la) Président(e) sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Bulletin blanc ou nul : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 11

Monsieur Michaël Quernez a obtenu 19 voix

Monsieur Michaël Quernez, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Le Président du Syndicat Mixte des Ports de
Pêche-Plaisance de Cornouaille,


Michaël Quernez



Acte rendu exécutoire le *13/10/2017*

Après envoi en préfecture le ...

Et publication ou notification le *13/10/2017*

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.